



**HAL**  
open science

# Les relations économiques et sécuritaires entre le Conseil de Coopération du Golf et l'Union Européenne

Mohamed Ammar

► **To cite this version:**

Mohamed Ammar. Les relations économiques et sécuritaires entre le Conseil de Coopération du Golf et l'Union Européenne. 2015. hal-01259129

**HAL Id: hal-01259129**

**<https://hal.science/hal-01259129>**

Preprint submitted on 15 Feb 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

M. AMMAR Mohamed  
Docteur en droit public  
Université de Droit et Science Politique  
Reims

Publication sur le thème;

**LES RELATIONS ECONOMIQUES ET SECURITAIRES ENTRE LE CONSEIL DE COOPERATION DU GOLF ET L'UNION EUROPEENNE.**

.....

**Résumé:**

Les relations entre l'UE et la CCG ne cessent de se développer et de prendre d'autres dimensions au fur et à mesure que les relations internationales se compliquent et les événements souvent dramatiques s'accélèrent (Syrie, Irak, Égypte, Libye,...). Il n'y a pas d'autres choix pour les États afin de garder leur stabilité et leur sécurité, de créer des alliances, de diversifier leurs ressources, de renforcer leur coopération économique et sécuritaire..Le Conseil de coopération du Golfe a été conscient de cette nécessité stratégique vis à vis de l'union européenne comme avec les États-Unis, qui est de renforcer la coopération économique et sécuritaire surtout après les événements du printemps arabe, les répercussions de la crise financière...

Ces deux volets de coopération sont d'une extrême importance pour l'union européenne comme pour le CCG dans la mesure où chaque groupe y tire beaucoup d'avantages, les défis sont énormes et il est important de développer ensemble des stratégies pour perfectionner leur partenariat économique et sécuritaire.

**Mots clé:**

**Français:**

Menace sécuritaires, rente pétrolière, diversification de l'économie, Coopération économique, Coopération financière , Accord de libre échange, partenariat stratégique, bonne gouvernance, transfère de technologie, sécurité énergétique, intégration militaire, défis sécuritaires et militaires, printemps arabe, investissements directs étrangers(IDE),

**Anglais :**

Threat security, oil pension, Diversification of the economy, cooperation économique, Financial cooperation, strategic partnership, Good governance,, safety énergétique, military integration, security and military challenges, Arab spring, foreign direct investments.

## **INTRODUCTION:**

Les évolutions économiques et géopolitiques qui se sont produites après la guerre froide ont accéléré la transformation de l'UE en acteur global sur la scène internationale. La réévaluation des menaces sécuritaires, l'introduction des questions économiques et de sûreté de l'humanité dans l'agenda sécuritaire avec l'apparition des problèmes de sécurité transfrontalière ont mis en lumière la nécessité de s'adapter à de nouvelles réalités. Dans ce contexte, l'UE a relié sa politique étrangers et de sécurité aux objectifs de sa sécurité intérieure. La stratégie de Sécurité et la Politique Européenne de Voisinage ont été élaborées pour servir de base à cette nouvelle approche.

Dans la Stratégie Européenne de Sécurité cinq défis pour l'Europe ont été identifiés(1): le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive(ADM), les conflits régionaux, la criminalité organisée, la déliquescence des États. Toutes ces menaces sont liées à la stabilité et à la sécurité des régions voisines de l'UE. On voit dans cette stratégie: " des conflits régionaux peuvent avoir un impact direct ou indirect sur les intérêts européens, indépendamment de leur situation géographique"(2). Pour pouvoir prévenir ces conflits l'Union Européenne a développé les instruments de la politique bilatérale et inter régionale pour promouvoir la sécurité et stabilité dans ces régions proches de l'UE et de cette manière maintenir sa propre sécurité.

Aujourd'hui, dans le monde globalisé, les frontières virtuelles entre les États continuent à changer si vite que le Moyen-Orient est devenu le voisin direct de l'UE. Cette région est considérée comme une partie du monde stratégiquement importante qui puisse affecter directement le bien-être de l'UE surtout dans les sphères économiques et sécuritaires.(3)

A cet égard l'Union Européenne a développé de différents instruments pour renforcer ses relations avec la région: l'Accord de Coopération entre l'UE et le Conseil de Coopération du Golf, le Processus de Barcelone, la Politique Européenne de Voisinage ainsi que les accords bilatéraux avec les pays de la région.

Même si les États du CCG ne font pas partie du cadre général de la Politique Européenne de voisinage (PEV) (4), les liens avec ces pays occupant toujours une place importante dans les relations extérieurs de l'UE non seulement parce que la région du Golf possède d'importantes ressources du pétrole et du gaz mais aussi parce que, dans le sens géopolitique, c'est une région stratégique pour l'UE.

Dans un rapport du Parlement Européen publié le 10 mars 2011, il est souligné " qu'à ce jour, le CCG demeure la seule organisation stable basée sur le multilatéralisme et la coopération" (5). De plus, le rapport stipule " le rôle clé des États du CCG sur la scène mondiale qui l'amène à partager avec l'Union Européenne des intérêts communs en matière de stabilité internationale et de gouvernance économique mondiale" (6)

L'Europe poursuit quelques objectifs dans sa politique envers le CCG qui sont : Promouvoir la stabilité dans la région, soutenir la voie de développement choisie par les pays du CCG, assurer la fourniture stable de gaz et du pétrole à l'Union Européenne et renforcer la présence de l'UE dans les pays du Golf.

On peut dire que l'intérêt de l'UE dans les relations n'est pas premièrement économique mais plutôt reflète les aspects sécuritaires et géopolitiques. Le motif sécuritaire est représenté par l'envie de l'UE de garantir les fournitures stables du gaz et du pétrole. La sécurité énergétique est l'un des piliers de base de la sécurité européenne. L'UE représente un grand marché énergétique avec 450 millions de consommateurs.

Il est prévu que dans les années à venir l'UE aura besoin de plus de 70% de l'énergie fournie de l'extérieur. La dépendance énergétique accrue ces dernières années a révélé la vulnérabilité de l'UE dans ce domaine. Une préoccupation essentielle de l'UE à cet égard-obtenir l'accès durable au pétrole et au gaz de la région aux prix contrôlables.

Quant à l'aspect géopolitique des relations UE-CCG, la résolution du conflit arabo-palestinien est une question de première importance(7). De plus, la proximité des pays du CCG de certains des principaux points chauds de la planète, comme l'Iran, le Yémen, l'Irak et le Pakistan, ainsi que l'interaction des pays du CCG dans la région, sont des éléments importants pour la stabilité régionale et la sécurité internationale, qui appellent également à renforcer les liens stratégiques entre l'UE et la région du Golfe(8).

Les pays du CCG avec leur intérêt à la stabilité dans la région sont devenus les alliés de l'UE au Moyen-Orient. L'envie de ces pays de maintenir la sécurité nucléaire au Moyen-Orient et de résoudre les conflits qui ont lieu dans cette région ont causé l'approche de leur vision de la stabilité et la sécurité régionale avec la position de l'UE sur cette question. En outre, les relations inter régionales UE-CCG ont le potentiel de devenir un modèle pour catalyser l'extension de l'influence de l'UE sur toute la région du Golf.

Il est aussi important de noter, que pour le CCG, le soutien d'un acteur aussi important et puissant comme l'Union Européenne peut être très utile non seulement parce que cela va faire du CCG un acteur crédible dans les yeux des autres États mais parce qu'il va avoir un allié puissant qui pourrait alléger sa dépendance vis-à-vis des États-Unis. (9)

En ce qui concerne le côté économique de ces relations, les pays du CCG peuvent prendre beaucoup de l'expertise de l'UE pour se confronter aux défis du processus de la diversification économique. Les relations approfondies avec l'Union représentent un moyen pour bénéficier de l'expertise de l'UE dans le domaine de l'éducation, des affaires bancaires et dans la sphère des services. Développer les relations économiques avec l'Union Européenne représente aussi un moyen pour les pays du CCG de diversifier les sources d'investissements et les partenaires étrangers dans le cas de détérioration des relations avec leur allié-les États-Unis.

Les relations entre les deux acteurs commencent à développer peu après la création du Conseil de Coopération du Golf en 1981. Les deux organisations régionales se sont accordées sur la nécessité de renforcer le dialogue politique, d'approfondir la coopération économique et de développer les instruments de coopération pour promouvoir la connaissance et la compréhension mutuelle(10). Pourtant, cette relation inter régionale n'avait pas toujours les résultats satisfaisants. Par exemple, l'Accord de Libre Échange entre les deux acteurs n'est pas conclu même si les négociations continuent depuis plus de 20 ans.

Au début, les relations UE-CCG se développaient assez lentement et elles étaient plutôt concentrées sur les aspects économiques. De point de vue du CCG, l'engagement de l'UE dans la région a été considéré comme important mais pas crucial car leurs économies ont été assez fortes et ils avaient le luxe de choisir leurs partenaires. Mais, avec la pression des attaques terroristes du 11 Septembre 2001, la guerre de l'Irak et la crise économique les pays du Golf ont pris conscience de l'importance de l'Europe dans les domaines de l'efficacité, de l'expertise et de la sécurité. L'importance accrue de la sécurité énergétique pour l'UE a favorisé l'intensification des relations entre les deux acteurs.

Maintenant, les acteurs ont élaboré plusieurs projets communs et ils tirent les bénéfices de

cette coopération. Néanmoins, la nécessité de la signature de l'Accord de Libre Échange est évidente pour affirmer les intentions des deux parties de développer les liens entre les régions.

## **Section I/ L'économie, et la nécessité de rapprochement entre l'UE et le CCG.**

### **Paragraphe 1 / Origines de la coopération économique entre l'UE et le CCG.**

L'importance des relations UE-CCG réside dans leur haut degré d'interdépendance énergétique et économique, notamment, en matière d'échanges et d'investissements. L'union a besoin de l'énergie fournie par les pays du CCG, qui trouvent dans les États Européens un grand marché absorbant une part importante de ses exportations des produits pétroliers raffinés, de produits pétrochimiques et d'aluminium. Les pays du Conseil assurent 23,7% des importations de pétrole de l'Union et représentent son principal fournisseur(11). De son côté, l'UE représente l'un des plus grands investisseurs dans le CCG et un acteur expérimenté qui peut apporter ses connaissances et son expertise dans les domaines de l'éducation, dans la sphère des services ,des affaires bancaires, de la formation des cadres et des fonctionnaires. Pour analyser le développement des relations entre les deux acteurs il me semble nécessaire d'étudier l'évolution de leurs relations depuis le début jusqu'à nos jours.

#### **Sous paragraphe 1/ Négociations de l'Accord de Coopération**

La coopération économique entre l'Union Européenne et le Conseil de Coopération du Golfe débute en 1983 avec la visite officielle de la délégation européenne en Arabie Saoudite où les premiers entretiens avec les dirigeants du CCG ont eu lieu. A la suite de ces discussions les deux organisations régionales ont pris la décision de commencer à échanger des informations sur leurs activités(12).

En 1984 se sont tenues les négociations préliminaires du développement de la coopération économique entre les deux parties. Cette coopération comprenait les domaines suivants: le commerce, les investissements, l'industrie, l'échange des technologies, la formation des cadres et la coordination dans le secteur énergétique. Pourtant, ces négociations n'ont pas abouti car le CCG avait pour ambition de conclure un accord comprenant un article qui pouvait garantir le tarif douanier préférentiel pour les produits non-alimentaires issus des pays du CCG. L'UE a refusé d'inclure cet article dans l'accord(13).

La deuxième partie des négociations concernant la conclusion de l'Accord de Coopération a eu lieu à Bahreïn en 1985. Néanmoins, les deux parties ne sont pas mises d'accord sur les conditions de l'échange commercial(14).

Pour pouvoir sortir de l'impasse, une conférence avec le but de discuter toutes les questions problématiques de cette nouvelle coopération a été convoquée. L'un des problèmes évoqué au cours de cette réunion a été l'intention de l'UE d'établir les droits de douane à l'importation du méthanol et du polyéthylène produits dans les pays du CCG à 13,5% (15). Les dirigeants des pays du CCG qui voulaient obtenir un accès libre de leurs produits sur les marchés de l'Union Européenne ont considéré ces actions comme des mesures protectionnistes. Les représentants des pays européens, de leur côté, avaient l'intérêt d'établir une limite sur les importations des produits pétrochimiques venant des pays du Golfe car, dans le cas contraire, les entreprises analogues de l'UE risquaient de se trouver dans la situation de manque de compétitivité.

On peut dire que les divergences entre les deux acteurs présentaient, essentiellement, les problèmes de l'ancien système des relations entre les pays développés et les pays en voie de développement et elles reflétaient l'envie des pays industrialisés de laisser la structure traditionnelle de la division internationale du travail dans laquelle les pays développés(16). Les pays du CCG tentaient d'obtenir les conditions les plus favorable pour l'entrée de leurs produits sur les marchés de l'UE.

Malgré ces divergences, durant les négociations, les représentants se sont concentrés sur les questions d'intérêt commun. Ils ont souligné l'importance de la loi qui pouvaient garantir la protection réciproque des investissements des capitaux et les questions de la coopération possible dans le secteur industriel. Les possibilités de la création des entreprises mixtes ont été étudiées. Il a été révélé, l'intérêt commun de développer la coopération dans le domaine des recherches scientifiques y compris l'échange d'information sur les résultats des projets réalisés en commun.

De plus, il a été proposé par les dirigeants des pays de la CCG d'inclure dans l'Accord de Coopération l'article concernant les engagements de l'UE de leur participation dans la formation des cadres professionnels dans les pays du Golf(17). L'interaction dans ces domaines devait contribuer aussi au transfert des technologies dans les pays du CCG.

A la suite de ces négociations, en 1988, l'Accord de Coopération entre les deux organisations régionales a été conclu.

**Sous paragraphe 2 / Accord de Coopération:**

L'accord de Coopération entre l'Union Européenne et le Conseil de Coopération du Golf a été signé en 1988 et est entrée en vigueur en 1990(18).

Cela a été le premier accord de ce genre que l'UE a signé avec une organisation régionale arabe. Les objectifs de cette nouvelle coopération étaient: promouvoir les relations économiques entre les deux acteurs, intensifier le commerce réciproque et l'échange des investissements, renforcer l'interdépendance entre les deux régions aussi bien que développer le dialogue politique. Il a été aussi envisagé d'encourager l'intégration régionale du CCG, contribuer au renforcement de la stabilité dans la région stratégiquement importante pour l'UE, assurer l'approvisionnement énergétique de l'Europe, élargir la coopération dans les sphères économiques et techniques, renforcer le processus de diversification et du développement économique dans les pays du CCG (19).

Les instruments pour atteindre ces objectifs étaient: l'institutionnalisation des relations EU-CCG et la coopération économique renforcée qui devait accélérer l'avancement vers un libre échange.

Pour faciliter la coopération économique, des groupes de travail dans les secteurs de l'énergie, de l'environnement et de l'industrie ont été créés.

La coopération économiquement comprenait (20):

- La diversification de la structure économique dans le pays du CCG.
- Les études de marché et la promotion commerciale.
- Le transfert et le développement des technologies dans les pays du CCG.
- L'instauration des liens stables et équilibrés entre les opérateurs économiques.
- Les échanges d'information.
- La formation des cadres.

La dimension institutionnelle des relations inter régionales a été inspirée par l'expérience européenne de l'importance des relations intergouvernementales. Dans ce but, a été établi le Conseil Conjoint qui devait définir les directions essentielles de la coopérations. Le Conseil a été composé des représentants de l'Union Européenne et du Conseil de Coopération du

Golfe qui se rencontraient chaque année et qui agissaient en s'appuyant sur l'accord commun(21). Au plus haut niveau les rencontres avaient lieu entre les Ministres des Affaires Étrangères.

A partir de 1988 beaucoup de rencontres se sont tenues mais la coopération entre les deux acteurs reste limitée et ne reflète pas toujours les attentes des deux parties. L'un des obstacles sur la voie d'amélioration des relations entre l'UE et le CCG est constitué par le désaccord sur la question de libre échange.

### **Paragraphe 2/ Négociations de l'accord de libre échange.**

L'accord de Coopération entre l'Union Européenne et le Conseil de Coopération du Golfe comportait l'obligation des deux parties d'engager les négociations de l'Accord de Libre Échange(22). L'ALE prévoyait une libéralisation progressive et réciproque des échanges visant à assurer un niveau comparable des possibilités d'accès aux marchés respectifs des partenaires, cohérente avec les dispositions applicables de l'OMC et tenant compte du niveau de développement des pays du CCG(23). L'accord de Libre Échange avait donc pour objectif ultime de favoriser l'intégration économique entre les deux parties, en vue de diversifier et d'accroître de façon durable leurs échanges commerciaux.

Les négociations de l'Accord de Libre Échange ont commencé en 1990. Ses principes économiques ont été fixés dans les directives de négociations qui appelaient à l'élimination progressive et réciproque des barrières tarifaires et non-tarifaires pour chaque produit aussi bien que l'approfondissement de la coopération dans le domaine du commerce comme, par exemple, la simplification des procédures commerciales et la libéralisation des services. Les directives des négociations comprenaient aussi les questions des achats de l'État, la standardisation des procédures douanières et administratives, la protection des droits de la propriété intellectuelle, industrielle et commerciale et la réalisation de la politique de concurrence en conformité avec les standards de l'OMC(24).

### **Sous paragraphe 1/ Problème sur la voie d'instauration de l'ALE**

En 1993, les discussions de l'accord ont été bloquées, principalement, à cause des propositions du CCG concernant le secteur énergétique, qui devaient limiter la capacité de l'UE de taxer les énergies avec émissions du gaz carbonique(25).

Dans le cadre de protocole de Kyoto, l'Union Européenne voulait diminuer les émissions du gaz carbonique et augmenter l'efficacité de l'énergie. Pour atteindre ce but la Commission Européenne a proposé la nouvelle taxe énergétique qui envisageait la baisse des importations de l'énergie. Cette politique de l'UE a été perçue négativement par le CCG et ces mesures ont été considérées comme protectionnistes (26).

L'autre question qui a freiné la conclusion de l'Accord de Libre Échange a été l'exigence de l'Union Européenne d'instaurer l'union douanière au sein du CCG. L'unification des tarifs douaniers au sein du CCG a été par l'UE comme une condition préalable pour l'établissement de "free trade area". En 1988, le projet de l'Union a été approuvé et soumis à l'OMC. L'accord sur l'union douanière est officiellement entré en vigueur le 1er Janvier 2003. Pourtant, la période transitoire pour la mise en place de la zone, prévue initialement pour s'achever en 2005, avait été ensuite systématiquement prolongée jusqu'à 2015.

Les négociations de l'Accord de Libre Échange ont stagné jusqu'en 2002 où les deux parties ont pris conscience de la nécessité de continuer le travail dans cette direction.

#### **Sous paragraphe 2/ Reprise des négociations de l'ALE.**

Pour réanimer les négociations et pour les adapter aux développements des politiques commerciales de l'UE et de l'OMC, l'Union Européenne a proposé, en 2002, d'élargir le cadre de l'Accord de Libre Échange et d'inclure de nouveaux domaines comme le commerce de services et les droits de la propriété intellectuelle. En même temps, les questions des droits de l'homme, de l'immigration illégale et du terrorisme ont été ajoutées dans cet accord(27).

L'initiative européenne pour la création du " partenariat stratégique avec la Méditerranée et le Moyen-Orient" de 2004 semblait renforcer les espérances des pays du Golfe pour l'aboutissement de l'accord: le CCG, le Yémen, l'Irak, et l'Iran. Pourtant, toutes les attentes que ce partenariat serait une impulsion pour réanimer les négociations ont été découragées après la " Nouvelle initiative au Moyen-Orient " des États-Unis et l'invasion d'Irak. Néanmoins, cette idée a été considérée comme une contribution importante dans la stratégie de l'UE envers la coopération régionale arabe et particulièrement dans la stabilité et la prospérité de la région du Golfe.

Les négociations se sont accélérées en 2007 et il y avait plus d'espoir de conclure un accord pendant la présidence française de l'UE en 2008 qui a été concentrée sur la conclusion de l'Accord de Libre Échange avec les pays du Conseil. La France avait pour ambition d'établir les relations stables entre la Méditerranée et le CCG. Néanmoins, les liens réels entre la Méditerranée et les pays du CCG n'ont pas été établis sauf par une proposition aux pays du CCG de recevoir un statut d'observateur sans les droits de vote à l'Assemblée Parlementaire Euro-Méditerranéenne(28).

Malgré le fait que quelques questions techniques concernant la conclusion de ALE ont été résolues, la mise en place de la zone de libre échange entre les deux régions semble être bloquée suite à de nombreux désaccords concernant les questions de la libération du secteur des services, des investissements et des problèmes des droits de l'homme dans les pays du CCG.

L'inclusion des questions de la bonne gouvernance, de la transparence et des articles concernant les droits de l'homme dans l'Accord de Libre Échange a été considéré dans les pays du CCG comme inopportun. Quelques acteurs européens comme par exemple le Parlement Européen se sont opposés à la conclusion de l'Accord de Libre Échange en l'expliquant par des problèmes au niveau de la démocratie et des droits de l'homme dans les pays membres du CCG(29).

Le CCG convaincu d'avoir accompli un long chemin des concessions vers la conclusion de l'ALE considère cette exigence de l'UE de remplir des conditions qui ne sont pas liées à la question du commerce pour conclure un accord commercial comme un obstacle placé par l'Europe. " Il semble que la liste des exigences de l'UE ne va pas s'arrêter et que les Européens sont embarrassés des profits commerciaux supplémentaires ", a déclaré Abdallah Al-Quwaiz, ancien secrétaire général adjoint pour les Affaires économiques du CCG(30). Ce lien que l'Union pose entre les rapports économiques et la " démocratisation" est largement critiqué par le CCG et pousse les États du Golfe à privilégier les relations avec l'Asie.

### **Paragraphe 3/ Évolution des relations économiques.**

#### **Sous paragraphe 1/ État des lieux des relations économiques:**

Malgré le fait que l'Accord de Libre Échange n'est toujours pas conclu, l'échange commercial entre les deux blocs régionaux est en constante augmentation. L'échange de marchandises entre l'UE et le CCG en 2011 équivalait à 128,6 milliards d'euros selon des chiffres Eurostat, ce qui fait du CCG le cinquième plus grand marché de l'UE pour les exportations, et l'UE le deuxième partenaire commercial du CCG après le Japon(31).

Les exportations de l'UE vers le CCG sont diversifiées, mais les postes les plus importants sont représentés par les équipements lourds comme les installations de production électrique, les locomotives de chemin de fer et l'aéronautique, les fournitures pour machines électriques et les engins mécaniques. Les médicaments et les équipements médicaux constituent un autre poste important(32).

En ce qui concerne les importations de l'UE, les produits pétroliers représentent l'essentiel. Sans aucun doute le rôle de l'énergie est prépondérant dans les relations UE-CCG. Pourtant, pour l'UE, il est temps de se détacher de l'idée du Golfe comme source de Coopération du Golfe se préparent pour l'ère après-pétrole. De tels objectifs mettent ces pays devant une nécessité de rechercher la compétence et l'expérience à l'étranger. Dans ce sens l'Europe pourrait accomplir un rôle important et apporter une contribution en termes d'exportation de technologies vertes et partager son expertise dans le domaine du développement durable.

Depuis les années 1990, l'UE a accepté de transmettre aux pays du CCG certaines technologies qui ont pour but la création de la base industrielle et la diversification de l'économie dépendante du pétrole (33). Outre cela, l'UE a inscrit les pays du Conseil dans son programme d'investissements qui soutient la création des petites et moyennes entreprises avec la participation de deux parlementaires(34). Le programme est axé sur le développement professionnel de la main d'œuvre dans les pays du Conseil aussi bien qu'elle doit présenter de nouvelles conditions pour l'activité commerciale dans ces pays(35). Ce programme a pour but favoriser l'élargissement de la coopération technique.

Il est prévu aussi d'augmenter le financement de l'industrie, de l'agriculture et des services par les banques européennes.

Toutes ces actions représentent une réponse aux demandes multiples du CCG d'apporter un soutien dans l'élaboration des projets industriels communs et de leur transférer les technologies ce qui pourrait diversifier leurs sources des revenus.

Aujourd'hui, les dirigeants de deux blocs cherchent à élargir leurs relations commerciales et financières. La création des entreprises communs représente l'une des formes les plus perspectives de la coopération entre les organisations régionales. Les rencontres entre les industriels de deux blocs qui ont lieu chaque année contribuent au développement de cette forme de collaboration.

L'envie réciproque des dirigeants des pays du Golfe et leurs partenaires européens de développer la collaboration dans la sphère financière est aussi important de leurs relations. Les formes d'investissements des pays du Golfe dans l'économie européenne sont multiples: le placement en valeurs mobilières, les investissements dans les compagnies financières et industrielles. De plus, les ressortissants des pays membres du CCG achètent activement les biens immobiliers dans les pays de l'UE. La politique du Qatar en est un exemple frappant.(36). L'augmentation des échanges et des investissements dans le secteur des services est aussi importante. Cela contribuerait au développement des économies du CCG et à la diversification de leur économie. (37).

### **Sous paragraphe 2/ Perspectives de la coopération économique**

En 2012, durant la rencontre du Conseil Conjoint, les deux parties ont remarqué des progrès dans la mise en œuvre du programme d'action conjointe UE-CCG 2010-2013 sur la coopération financière, économique et monétaire, dans l'échange commercial et dans les investissements, l'énergie et la lutte contre le financement du terrorisme. Il a été donc décidé de préparer un programme conjoint pour la période 2013-2016.

Ce programme doit promouvoir la paix, la sécurité, l'intégration régionale, la croissance économique, la prospérité, le développement durable et encourager les contacts interpersonnels(38). Des relations inter régionales plus solides doivent compléter les relations bilatérales étroites qu'entretiennent déjà les États membres de l'Union Européenne

et du CCG. Mais pour cela il est nécessaire que le CCG continue à renforcer la coopération régionale, économique, politique et militaires entre ses membres.

L'UE met en exergue l'importance de renforcer la coopération bilatérale avec le CCG en ce qui concerne les programmes de recherche et de technologie, une attention particulière devant être accordée aux nouvelles industries fondées sur la connaissance dans des domaines tels que les sources d'énergie renouvelables, les produits dérivés du pétrole et du gaz(39).

Il est, toutefois, nécessaire de remarquer que l'importance de l'Accord de Libre Échange est capital pour les deux parties. Le future accord permettrait d'élever le niveau d'échanges commerciaux à la mesure de leurs poids économiques et de leurs potentiels d'exportation respectifs. Il permettrait également de consolider le socle de leurs relations pour mettre en œuvre un partenariat commercial à long terme dont les retombées sociales et économiques pourraient répondre aux aspirations des citoyens des deux régions. Il faut considérer la conclusion de cet accord non seulement comme un instrument visant à améliorer la prospérité par le commerce, mais aussi comme un outil visant à favoriser la stabilité géopolitique. (40).

#### **Paragraphe 4/ Perspectives d'intégration politique et économique.**

L'un des objectifs de la création du Conseil de Coopération du Golfe était l'établissement du groupe régional capable de répondre aux défis qui se présentaient devant la région du Golfe au niveau régionale et international. L'importance de telle organisation a été reflétée dans les documents du travail du CCG en 1981 qui disaient que "l'émergence du CCG dans la région du Golfe est une réponse à la réalité politique, historique, culturelle et sociale par laquelle la région du Golfe passait et continue à passer "(41).

Au cours des années, des obstacles sur la voie de l'intégration régionale et d'institutionnalisation du Conseil restaient considérables. Les relations tendues avec l'Irak et l'Iran, les attaques terroristes de 2001 qui ont tourné l'attention du monde entier vers la région du golfe, la chute du régime de saddam Hussein qui a entraîné la détérioration des relations avec les Etats-Unis, les tensions au Yémen, en Syrie- ce sont les facteurs qui ont souligné le fait que le Conseil de Coopération du Golfe est entouré par les zones de crise.

De plus, les rivalités entre les membres du CCG persistaient. Tous ces facteurs ont mis en lumière l'importance et la nécessité de l'intégration régionale pour cette entité. (42).

La nécessité de répondre aux défis actuels tels que: la crise économique et financière, l'apparition de nouveaux acteurs internationaux, la détérioration des relations avec les Etats-Unis ont poussé les Etats du CCG à la recherche d'un nouveau rôle au niveau international. La question de savoir comment le Conseil de Coopération du Golfe doit être organisé pour se confronter aux défis politiques et économiques est devenue l'une des essentielles.

Après des dizaines d'années de l'instabilité et des conflits, il est devenu évident que la base de la sécurité, de prospérité et du partenariat fondée sur la confiance, doit venir de l'institutionnalisation des liens déjà existants entre les pays de cette région et pas de l'extérieur. L'exemple de l'UE montre clairement, dans ce cas, que l'intégration et la politique de voisinage réussi peuvent favoriser le développement économique durable qui peut aussi apporter la stabilité sociale et politique dans la région du Golfe.

Pour cette raison, il est à notre sens important d'étudier les questions de l'intégration politique et économique du CCG et l'expérience que pourrait apporter l'Union Européenne à cette nouvelle entité dans ces domaines.

Le Conseil de Coopération du Golfe a été le 26 mai 1981 dans le but de coordonner les actions en matière économique, politique, culturelle et de sécurité entre ses membres. L'apparition de cette entité régionale peut être considérée comme une réponse à la triple menace qui a émergé devant ses membres dans les années 1980. Cette menace a été représentée par les trois pays voisins: l'Iran, l'Irak, le Yémen à quoi s'ajoutait encore l'intervention soviétique en Afghanistan, accroissant le danger de voir la région du Golfe entraînée dans des conflits plus larges.(43)

On voit les questions de la sécurité sont à l'origine de la création du CCG. Malgré ce fait, le Conseil mettait toujours l'accent, essentiellement, sur l'association économique en affirmant la libre circulation des personnes et le principe de la préférence communautaire comme des questions de première importance(44). Durant 30 ans de l'existence du conseil de coopération du Golfe, la coopération et la coordination dans les domaines sociaux et économiques restaient les questions prioritaires pour le CCG.

### **Sous paragraphe 1 : Union Monétaire:**

En s'inspirant de l'exemple de l'Euro zone, les pays du conseil de coopération du golfe cherchent à lancer une monnaie unique depuis la fin des années 1990. En 2000, lors d'un sommet réunissant les pays membres, les ministres des finances et les gouverneurs des banques ont reçu les instructions des chefs d'Etats concernant le calendrier d'établissement d'une union monétaire et d'une monnaie unique. L'agenda a été adopté au sommet suivant en décembre 2001 (45). Le CCG et la Banque Centrale Européenne travaillaient en coopération étroite sur cette question.

La mise en place d'une monnaie unique au sein d'une union monétaire dotée d'une Banque centrale du golfe a été prévue pour 2010. Pourtant, la réalisation de ce projet s'est avérée plus compliqué que prévu. L'inflation internationale croissante ainsi que la chute du dollar ont rendu difficile l'aboutissement du projet (46). En outre, l'Oman et les Emirats Arabes Unis se sont retirés du projet. Étant donné toutes les préparations nécessaires et les exigences techniques, législatives et institutionnelles, il serait difficile de mettre le projet en œuvre dans les cinq années à venir (47). Le résultat de cette démarche pourrait être la naissance de la seconde plus grande zone mondiale dotée d'une monnaie commune.

Dans le cas de l'Union Européenne, il faut prendre en considération le fait qu'elle a été décidé, dès le départ, d'unifier la politique monétaire et par conséquent, renoncer aux décisions nationales en faveur de la décision collective(48). Dans le cas du CCG, le projet de l'Union monétaire s'est trouvé face à un échec, premièrement, à cause des divergences entre les États. Quelques États membres comme l'Oman et les Émirats Arabes Unis se sont retirés de ce projet par crainte de grande influence de l'Arabie saoudite sur leurs économies. Le Koweït, de son côté, a préféré de lier sa monnaie à un panier de devises plutôt qu'à l'euro ou au dollar.

On voit que, quant à la création d'une monnaie commune pour les pays du Conseil, nous sommes face à une situation différente de celle de l'Union Européenne mais où l'expertise acquise par celle-ci pourrait être de grande importance pour le CCG. Il s'agit d'un processus dangereux et le manque d'expertise des pays du CCG dans ce type d'opération pourrait entraîner la déstabilisation dangereuse de toute la zone qui pourrait se répercuter sur l'Union Européenne. Pour cette raison, il est souhaitable que l'Union s'investisse dans un partenariat

avec le CCG pour la mise en place de l'Union Monétaire, forte de son expérience et des connaissances acquises avec la création du marché commun et de l'Euro. (49).

### **Sous paragraphe 2 / Évolution du conseil vers l'union**

Malgré le fait que les questions économiques occupaient toujours une place prédominante pour le CCG, l'intégration régionale et la coopération dans le domaine politique sont devenues prioritaires pour les États du Conseil de coopération du Golfe.

En 2012, le Conseil a pris la décision de franchir le pas vers l'Union. Cette démarche politique est venue suite à l'appel de roi de l'Arabie Saoudite Abdallah ben Abdel Aziz lors d'un sommet du Conseil de Coopération du Golfe à Riyad. La proposition du roi saoudien vient en application avec l'article IV de la charte du CCG qui appelle explicitement à l'évolution vers l'Union (50). L'idée principale est de transformer l'ensemble régional qu'est le CCG depuis sa création en une forme de confédération ou d'union politique(51).

" Je propose de franchir un pas de la coopération et de la coordination vers l'Union dans le cadre de la même entité", - a déclaré le roi saoudien lors de la réunion des membres du CCG à Riyad. Durant cette rencontre, les leaders ont discuté des projets possibles de l'Union. Selon les propositions, dans un premier temps, cette nouvelle structure qui succéderait Conseil de Coopération du Golfe devrait regrouper l'Arabie saoudite et le Bahreïn pour réunir après tous les États faisant parti du CCG. Même si les décisions précises n'ont pas été prises à la suite de cette réunion, les participants ont démontré leur envie de continuer les discussions sur le sujet des conditions de l'intégration approfondie (52).

Pourtant, certains experts trouvent que le passage des déclarations communes à une réelle intégration des pays du Golfe peut se confronter à de nombreuses difficultés. Il faut prendre en considération que les projets précédents de la création d'une monnaie unique et d'une union douanière n'ont jamais vu le jour(53). A la création d'une réelle Union peuvent empêcher les ambitions de chaque État qui prétend à un rôle de leader. En outre, chaque pays membre est soucieux de conserver le contrôle de ses finances ainsi que celui de sa politique extérieure et intérieure et n'est pas prêt à céder une partie de sa souveraineté.

Néanmoins, cette prospection de l'Union a ouvert la porte à une comparaison entre le CCG et l'Union Européenne où cette dernière représente le modèle à suivre quand il s'agit d'une tentative réussie de l'union économique, sociale et politique (54).

" Les autorités des pays du CCG sont depuis longtemps inspirés par l'exemple réussi de l'Union Européenne. Ces dernières années ils essayent de renforcer leur position sur l'arène internationale en menant la politique financière d'expansion ", - a déclaré Alexandr Philonik, le professeur de l'Institut des sciences Orientales de l'Académie des Sciences de la Russie, en ajoutant que la création de cette union permettrait aux membres du CCG de renforcer leur position sur l'échiquier international et de devenir un acteur égal à l'Asie du Sud-Est ou à l'Europe (55).

### **Sous paragraphe 3/ Divergence et différences au sein du CCG qui gênent le processus d'intégration.**

On voit qu'en s'appuyant sur les liens qui les unissent et sur les caractéristiques communes, les monarchies du Golfe ont la volonté de s'unir et de Coopérer. Néanmoins, malgré les intentions d'avancer vers l'intégration approfondie, c'est le positionnement différent concernant de nombreux domaines qui rend difficile la réalisation des ambitions de l'intégration. Les divergences entre les six pays sont nombreuses, que ce soit au niveau financier, sécuritaire, politique ou économique.

Dans un premier lieu, il y a la différence au niveau éducatif et économique : les six États membres du CCG sont des pétromonarchies, leurs économies dépendent essentiellement des ressources pétrolières. Mais on remarque jusqu'à présent des différences aux niveaux éducatif et économique entre les pays du CCG contrairement à l'article 4 de la charte qui vise à assurer la coopération, la complémentarité et l'institution des relations dans tous les domaines et surtout éducatif et économique(56).

De plus, le positionnement différent par rapport aux conflits régionaux rend difficile l'intégration entre les membres. L'absence d'une perception commune de la menace, comme dans le cas de l'Iran qui est considéré comme une menace chiite face au sunnisme par tous les membres du CCG sauf l'Oman qui possède de bonnes relations avec cet État.

En ce qui concerne l'élargissement du Conseil, les membres occupent aussi les positions différentes. L'Arabie Saoudite se prononçait pour l'adhésion du Maroc et de la Jordanie tandis que les autres membres du CCG ont exprimé leur hostilité face à ce projet. De même, les opinions concernant l'inclusion du Yémen dans le projet qui a manifesté le souhait d'entrer en 1996 au sein du CCG restent divergentes. Certains pays comme l'Oman et le Qatar, soutiennent cette candidature tandis que l'Arabie saoudite oppose son veto, par

crainte de l'impact que pourrait avoir l'adhésion du Yémen sur la stabilité de la coopération du Conseil. Il faut préciser que le Yémen bénéficie actuellement d'une assistance financière du CCG mais l'intégration dans le CCG reste néanmoins une possibilité pour l'avenir(57).

Outre les faits cités, la question du leadership est aussi problématique pour le CCG. Le Qatar et l'Arabie saoudite sont les deux pays possédant des ressources énergétiques importantes. La compétition entre ces deux grandes monarchies est bien visible dont le but est d'influencer les autres pays du Golfe à travers le leadership de l'organisation(58).

On voit bien que les six monarchies veulent bien jouer la carte de solidarité sur tous les niveaux que ce soit économique, sécuritaire ou même politique, mais les divisions entre les monarchies affectent le fonctionnement du CCG et les empêchent d'atteindre ses objectifs (59).

## **Section II / Aspects sécuritaires des relations UE-CCG**

Les pays du Golfe constituent un sous-ensemble du système régional "Grand Moyen-Orient" avec ses propres pratiques et défis sécuritaires. Cette région comprend les trois grandes puissances régionales: l'Iran, l'Irak et l'Arabie Saoudite aussi bien que les petites puissances comme le Koweït, le Bahreïn, le Qatar, les Émirats Arabes Unis, l'Oman et le Yémen. Depuis l'émergence de la région du Golf en tant qu'espace géostratégique elle a pris une place significative dans l'agenda sécuritaire internationale. Pour cette raison, plusieurs acteurs internationaux ont joué et continuent à jouer un rôle important dans ses affaires régionales(60).

Pour l'Union Européenne la région du Golf représente un sujet majeur de préoccupation. La présence sur le territoire des États membres de l'UE de grands communautés originaires de cette région, de même que l'absence de la solution du conflit israélo-palestinien et les développements concernant l'Irak et l'Iran expliquent pourquoi l'Union Européenne continue à accorder une attention toute particulière à cette région(61).

Le Conseil de Coopération du Golfe comprend six pays de la région: l'Arabie Saoudite, le Koweït, le Bahreïn, le Qatar, les Émirats Arabes Unis et l'Oman et représente une entité qui joue un rôle extrêmement important dans cette partie du monde. La proximité du Conseil de Coopération du Golfe des principaux points chauds de la planète, comme l'Iran, le Yémen, l'Irak et le Pakistan font du CCG un acteur incontournable en termes de l'assurance de la stabilité et de la sécurité dans la région. Ces facteurs appellent au renforcement des liens

stratégiques entre l'UE et le CCG en vue d'établir et préserver la stabilité dans la région du Golfe. (62).

### **Paragraphe 1/ Relation EU-CCG dans la sphère sécuritaire avant 2001.**

#### **sous paragraphe1/ Présence historique de l'Europe et des États-Unis dans la région.**

On peut considérer les liens entre la région du Golfe et les pays européens comme traditionnels. Les forces militaires européennes dans la région ont été représentées par les bases militaires anglaises à Bahreïn et les bases militaires françaises à Abu-Dhabi (EAU) (63). Après la première guerre mondiale la Grande-Bretagne a participé dans la création des armées des pays du Golfe et a été l'acteur principal en matière de l'assurance de la sécurité régionale et de la préservation des intérêts stratégiques de l'Occident dans la région. La France avait aussi les liens forts avec les monarchies du Golfe.

Les premiers accords de la défense du Conseil de Coopération du Golfe avec les pays européens datent des années 1990. Ces initiatives ont été plus activement soutenues par la Grande-Bretagne qui a signé les accords de ce genre avec tous les pays faisant partie du CCG. La France et l'Italie ont, de leur part, signé des accords avec les pays membres du Conseil de Coopération du Golfe qui ont été principalement axées sur l'augmentation des fournitures des armements(64). Il faut noter que, ces accords ont créé une base solide pour la participation de l'Europe dans le processus de l'assurance de la sécurité régionale du Golfe.

Pourtant, à partir des années 1970 la présence militaire de l'Europe devient moins visible. Les États-Unis prennent la place du balanceur extérieur qui commence à coopérer avec les alliés régionaux mais qui s'engage aussi pour soutenir la stabilité dans la région du Golfe. La série des événements comme la Révolution de l'Iran de 1979, l'invasion soviétique de l'Afghanistan de la même année, la guerre entre l'Iran et l'Irak (1980-1988), l'invasion de Koweït par Saddam Hussein en 1990 ont intensifié l'engagement américain et ont amené au stationnement permanent des troupes américaines dans la région(65).

Avec les années, les États-Unis sont devenu l'acteur crucial garantissant la sécurité et la stabilité de la région du Golfe. Néanmoins, dès le début de l'existence du CCG les pays membres ont mis l'accent sur la nécessité de la diversification des liens stratégiques du

Conseil d'où l'intérêt incontestable de l'intensification des relations avec l'Union Européenne.

### **Sous paragraphe 2/ Relation du CCG avec l'UE dans la sphère sécuritaire.**

L'union Européenne entretenait les relations avec les trois blocs des pays du Moyens-Orient depuis les années 1990. Ces blocs comprennent les relations Euro-Méditerranéennes avec la Turquie, Israël et huit pays arabes dans le cadre du Processus de Barcelone, les relations avec les pays du CCG et les relations bilatérales avec le Yémen. Les premières relations contractuelles avec six monarchies du CCG ont été établies immédiatement après la guerre du Golfe.

L'accord de Coopération avec le CCG a été conclu en 1988 et portait principalement sur les questions de la coopération économique et de la sécurité énergétique. Pourtant, l'accent a été mis sur la nécessité d'étendre ces relations sur d'autres domaines avec l'importance particulière accordée au soutien de l'intégration régionale dans le Golfe où le modèle européen devrait servir d'exemple qui contribuerait à la stabilité et à la paix dans la région du Golfe Persique(66). Mais, malgré les espoirs que les deux parties vont vite élargir les sphères de coopération et inclure les domaines politiques, les relations ont toujours été concentrées principalement sur les questions économiques et commerciales notamment sur les efforts de conclure l'Accord de Libre Échange.

Les deux parties ont réalisé que les questions de la Paix au Moyen-Orient, l'établissement de la zone libre de l'arme nucléaire aussi bien que les questions de la lutte contre le terrorisme constituent un terrain commun sur lequel il est nécessaire de construire les relations sécuritaires(67). Pourtant, malgré ces intentions il faut dire que ni l'UE ni le CCG ne possédaient pas d'outils pour réaliser leurs solutions. En termes de sécurité les États-Unis demeuraient l'acteur le plus puissant dans la région.

Il faut préciser que dès le début dans les relations UE-CCG il manquait l'initiative de plus grande implication du côté de l'UE dans la région. C'est une des raisons importantes qui a freiné le développement des relations politiques et sécuritaires entre les deux régions. Les pays européens ont préféré les relations bilatérales aux relations multilatérales avec les pays du Golfe et avaient du mal à agir comme un bloc uni. Cela peut être expliqué par l'absence de l'intérêt de certains pays de l'UE d'approfondir les relations avec le Conseil. Il s'agit des pays européens qui n'entretenaient pas les liens avec cette région avant le début des

négociations de la zone de libre échange. Outre cela, certains membres de l'UE nomment l'absence de la transparence dans les pays du CCG comme une raison qui gêne le développement des relations.

Ce bilatéralisme a créé une situation où aucun des pays de l'UE n'a pas été intéressé par l'eupéanisation des relations avec les pays du Golfe. La politique envers la région restait dominée par les intérêts personnels des pays qui avaient des liens proches avec la région comme, par exemple la France et la Grande-Bretagne. Cette division des politiques envers le CCG a causé les difficultés dans le dialogue sécuritaire et a entravé le commerce réciproque.

Les pays membres du CCG, de leur côté, ont rarement agi comme un bloc uni. Ils essayaient de conclure les accords de la défense et de libre échange séparément avec les pays européens au lieu de renforcer les institutions et leur potentiel collectif. Dès le début de l'existence du CCG, les pays membres n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur les questions de l'intégration militaire et politique. L'Arabie Saoudite se prononçait pour l'accélération du processus de l'intégration militaire, pour la création des forces militaires communes et pour la conclusion de l'accord de la sécurité collective. Pourtant, les petits États ont été sceptiques par rapport à ces propositions. Ils étaient contre l'intégration complète dans la sphère militaire car cela pourrait augmenter leur dépendance de Riyad (68).

En générale, on peut voir que les relations sécuritaires ont été négligé par les deux acteurs jusqu'au moment où ont apparu de nouvelles conditions et priorités qui ont poussé l'UE et le CCG au renforcement des liens.

## **Paragraphe 2/ Évolution des relations UE-CCG dans de nouvelles conditions sécuritaires.**

### **Sous paragraphe1/ Nouvelles conditions pour les relations UE-CCG après 2001.**

L'évolution des relations de l'UE avec les monarchies du CCG doit être examinée principalement dans le contexte des changements des défis sécuritaires et militaires au niveau international.

Les attaques terroristes de 2001, l'invasion d'Irak par les États-Unis et les ambitions d'hégémonie internationale de l'Iran ont mis en lumière non seulement l'instabilité de la région mais aussi son importance stratégique pour l'Europe. Cela a été aussi une alarme pour les gouvernements de ces pays qui soulignaient l'augmentation de l'influence des

islamistes radicales dans la région et la nécessité pour ces pays d'entreprendre les réformes politiques. La diminution de l'influence de l'Arabie Saoudite dans le Golfe après les attaques terroristes aussi bien que l'envie de l'Iran de développer son programme nucléaire ont changé une balance délicate des forces dans la région du golfe et ont de nouveau démontré l'arrangement sécuritaire où la défiance et les rivalités prévalent(69).

Avec l'apparition de ces nouveaux défis sécuritaires dans la région, l'UE a pris une décision de s'engager plus intensivement dans le Golf en développant la coopération approfondie avec les monarchies du CCG dans les domaines de la lutte contre le terrorisme, prolifération des armes de destruction massive, et en général, d'assister dans la création d'un environnement régional plus stable (70).

Un autre facteur important qui a contribué au changement des relations entre les deux blocs régionaux est la nouvelle politique de Voisinage lancée par l'UE. Avec la Politique Européenne de Voisinage et l'accession potentielle de la Turquie à l'Union, l'Europe a pris conscience du fait que les pays du Golfe peuvent jouer le rôle d'arrière-cour de l'UE ce qui faisait l'engagement dans cette partie du monde inévitable.

La stratégie américaine de la promotion de démocratie dans la région a aussi contribué à la réévaluation des relations sécuritaires de l'Europe et du CCG. D'un côté, les États européens ont été sceptiques par rapport aux méthodes et les moyens de cette nouvelle politique et surtout par rapport à l'approche impériale des États-Unis dans la région. De l'autre côté, cette initiative de Washington a été considérée comme concurrentielle à la politique Méditerranéenne de l'Union Européenne ce qui a mis en lumière la nécessité du renforcement des liens entre les deux acteurs régionaux.

### **sous paragraphe 2/ Initiatives de l'UE pour le renforcement des liens avec la région.**

En 2003, le Haut Représentant de la politique étrangère et de la sécurité commune Javier Solana a souligné que les relations UE-CCG s'inscrivent dans la logique du partenariat avec les pays Méditerranéens (71). En réponse à l'initiative américaine " Grand Moyen-Orient " présentée au G8 en janvier 2004, l'UE a proposé un cadre global aux pays de la Méditerranée, aux pays du Conseil de Coopération du Golf, à l'Iran, au Yémen et à l'Irak(72). L'initiative du Partenariat Stratégique avec la Méditerranée et le Moyen-Orient avec l'objectif principal de promouvoir l'édification d'une zone commune de paix, de

prospérité et de progrès dans la région méditerranéenne et au Moyen-Orient a été ainsi adoptée(73). Les instruments pour atteindre ces buts étaient la création du dialogue politique et la promotion des réformes économiques dans la région du Golf. A la suite de ces décisions la délégations permanente a été ouverte à Riyad en 2004.

Il faut noter, que pour les pays méditerranéens, ce partenariat ne remplaçait donc pas le processus de Barcelone mais il s'y ajoutait. Pour les pays du Moyen-Orient le partenariat devait contribuer au développement des relations existantes-plus ténues- avec l'UE et à leur donner une nouvelle dimension(74). Ce partenariat avec la Méditerranée et le Moyen-Orient mettait au premier plan la résolution du conflit israélo-arabe, et laissait une place importante aux préoccupations sécuritaires(75).

Il faut préciser que la seule différence de cette stratégie par rapport à la politique Méditerranéenne c'était l'inclusion des États du Golfe dans cette politique. Pourtant, cela représentait un nouveau pas dans l'extension des liens stratégique avec les pays Méditerranéens à tout le Moyen-Orient(76). De plus, la nouvelle Initiative lancée par l'UE signalait que l'Europe a une approche absolument différente de celle des États-Unis et que l'UE compte jouer un nouveau rôle plus actif dans la région.

La mise en œuvre de cette nouvelle stratégie s'est révélée, cependant, difficile à réaliser du fait des objectifs très larges de ce partenariat mais aussi des réticences des partenaires arabes. La situation en Irak et les tensions dans le dossier nucléaire iranien ne contribue évidemment pas non plus à la mise en œuvre de cette stratégie, qui a été réduit au " fil conducteur" de l'UE pour évaluer l'efficacité de son action dans la région en termes de réformes politiques, économiques, sociétales, culturelles(77) .

### **sous paragraphe 3/ UE dans le processus de paix au Moyen-Orient.**

L'engagement de l'UE dans le processus de paix au Moyen-Orient, auquel l'UE attache beaucoup d'importance, constitue un élément essentiel de l'Initiative du " partenariat stratégique avec la Méditerranée et le Moyen-Orient ". Par le biais de moyens économiques, diplomatiques et humanitaires, l'UE contribue pour une très large part au processus de paix dans cette région.

L'UE, membre du Quatuor (78) (avec la Russie, les États-Unis et les Nations Unies), promeut une paix et une prospérité globales, justes et durables pour la région. De plus, l'UE joue un rôle prépondérant dans la conférence internationale des donateurs pour le processus

de paix (Comité de liaison ad hoc) et dans le groupe de travail international sur la réforme palestinienne (79). Grâce à son programme " partenariat pour la paix", l'UE soutient des actions qui favorisent le dialogue et les contacts directs entre les parties et qui contribuent au relancement du processus de paix. (80) L'UE est le principale donateur d'aide financière et technique à l'autorité palestinienne. Depuis le début du processus de paix, elle a été à l'origine de plus de 50% des financements de la communauté internationale destinés à la Cisjordanie et à la bande de Gaza. Le montant total de l'aide communautaire accordée aux Palestiniens depuis 1994 dépasse 2 milliards d'euros, octroyés sous forme de subventions(81). La plupart d'entre elles ont été consacrées au renforcement des capacités institutionnelles de la Palestine, ainsi qu'à la promotion des réformes, de la bonne gouvernance, de la tolérance et du respect des droits de l'homme (82).

Il faut souligner que même si la réalisation de tous les objectifs du partenariat reste difficile, l'un des plus grands succès du partenariat stratégique est la création d'un espace du dialogue pour les partenaires engagés dans le processus de paix au Moyen-Orient. Le partenariat demeure le seul cadre multilatéral existant en dehors du système des Nations Unies et à l'intérieur duquel toutes les parties concernées par le conflit au Moyen-Orient peuvent se rencontrer.

Le soutien apporté par l'UE et le CCG au processus de paix au Moyen-Orient et leur désir commun de trouver une solution équilibrée à la cause la plus tenace et dangereuse du conflit dans une région limitrophe du territoire du CCG confirme la convergence des intérêts politique et de la sécurité de l'Union Européenne et du CCG.

#### **sous paragraphe 4/ Intérêt des pays du Golfe dans le développement des relations avec l'UE.**

En ce qui concerne les monarchies du Golfe, les relations précaires avec les États-Unis et de nouvelles conditions sécuritaires les ont incité à se rapprocher et à coopérer plus activement avec l'UE.

Certains États du CCG sont opposés à la présence des bases militaires américaines dans le Golfe et le criticisme de la dépendance de la force et de la protection américaine est en augmentation. Pour pouvoir contrebalancer le rôle américain dans la région les pays du Golfe ont décidé de se rapprocher à l'UE. Les monarchies du Golfe considèrent l'UE comme une certaine alternative aux États-Unis et, en même temps, une force qui pourrait influencer

la politique américaine dans la région dans le sens le plus convenable aux pays du Golfe, notamment, dans les domaines de la lutte contre le terrorisme, de la prolifération des armes de destruction massive et dans la résolution du Conflit Israélo-Palestinien. Dans ce contexte il est encourageant que l'Europe a commencé à porter un intérêt stratégique au Golf. Les responsables politiques européens savent que les troubles et l'instabilité politique de la région peuvent avoir des répercussions globales.

Il est évident que l'Europe ne remplacera pas les États-Unis en tant qu'influence militaire prédominante dans la région, néanmoins, elle peut beaucoup apporter. L'UE peut soutenir des interactions entre les différentes régions et monter des mécanismes constructifs qui pourraient régler des conflits potentiels. Le renouveau d'intérêt de l'Europe est une vraie opportunité pour les pays du Golfe d'observer l'intégration européenne et d'en tirer des leçons. (83)

### **Paragraphe 3/ Nouveaux défis pour la coopération sécuritaire EU-CCG**

#### **sous paragraphe 1/ Question iranienne dans l'agenda sécuritaire du CCG et de l'UE.**

A l'heure actuelle, l'Iran représente un sujet de préoccupation tant pour l'Europe que pour les monarchies du conseil de Coopération du Golfe.

Pour l'Europe les ambitions nucléaires de l'Iran représentent une préoccupation et une responsabilité très importantes. Les 3 pays européens(UE3)- la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne-coordonnent les efforts de la communauté internationale dans la gestion du problème nucléaire iranien.

Le rôle leader que ces pays ont pris dans les négociations concernant le programme nucléaire de l'Iran a été perçu comme un signe de la responsabilité grandissante de l'UE envers la région du Golfe(84).

La question iranienne est aussi une source d'inquiétude pour les monarchies du Golf car, potentiellement, ils peuvent déclencher une course aux armements ou, pire, une frappe préventive des États-Unis ou d'Israël (85).

Les approches de l'UE et du CCG concernant cette question sont similaires. Ils essayent de bloquer les ambitions iraniennes de devenir une puissance nucléaire aussi bien qu'une superpuissance de la région du Golfe. Face au défi du développement du potentiel nucléaire de l'Iran, l'UE et le CCG doivent renforcer leur coopération politique surtout dans le domaine de non-prolifération des armes de destruction massive.

Actuellement, l'une des principales inquiétudes pour les monarchies du CCG c'est de voir l'Iran favoriser des mouvements de contestations chez les minorités chiites chez eux. Cela peut représenter un réel problème car à Bahreïn, une monarchie sunnite règne sur un pays à 70% chiite, en Arabie saoudite, la minorité chiite, qui représente un dixième de la population, est concentrée dans l'Est de la péninsule, là où se trouve l'essentiel des réserves en hydrocarbures.

Les Émirats Arabes Unis ont, de leur part, un conflit territorial avec l'Iran à propos de la souveraineté sur trois îles stratégiques du Sud du Golfe dans le détroit d'Ormuz(86). Le CCG à maintes fois accusait son voisin de l'ingérence persistante dans leurs affaires intérieures et le demandait de cesser les politiques hostiles et respecter les règles de bon voisinage dans le but de préserver la sécurité et la stabilité de la région.(87)

Néanmoins, il faut souligner les conséquences que cette confrontation peut provoquer. Face à la menace de l'Iran, le CCG commence à développer son potentiel politique. En 2012, les dirigeants des 6 monarchies du Golfe Persique se sont réunis pour étudier le projet de l'Union politique entre elles. Cette nouvelle structure devrait succéder le Conseil de Coopération du Golfe existant et, outre sa dimension politique, devrait comporter un important volet sécuritaire et militaire avec la création d'une structure unifiée pour assurer la défense de ces pays(88). Cette nouvelle structure pourrait renforcer la coopération existante entre les monarchies, notamment face aux ambitions hégémoniques de l'Iran(89).

Même si les spécialistes restent sceptiques par rapport à ces idées parce que tout au long des 3 décennies de son existence le CCG n'a jamais vraiment mis en place une politique sécuritaire et défensive. Pourtant, il ne faut pas oublier que la création du Conseil de Coopération du Golfe avait été, de la même manière, en partie motivée par la crainte d'une exportation de la révolution iranienne chez eux. Donc, nous pouvons supposer que le projet peut voir le jour.

### **Sous paragraphe 2/ CCG face au Printemps Arabe.**

L'éruption des révoltes en Afrique du Nord au début de l'année 2011 a poussé les monarchies du Golfe à intervenir plus activement dans les affaires des pays méditerranées. La préoccupation de première importance pour les États du Golfe dans cette situation est de préserver la sécurité et la stabilité de la région arabe, du Maroc au Golfe, étant donné qu'ils craignent qu'une recrudescence de l'instabilité puisse mettre à mal leurs régimes(90).

Il faut dire que les soulèvements qui se déroulent au sein du monde arabe n'ont pas touché directement les États du CCG. Pourtant, nous pouvons dire que les répercussions de ces événements sont importantes et elles diffèrent d'un pays à l'autre.

Dans le Yémen et le Bahreïn le mouvement de revendications s'est exprimé face au pouvoir en place. Un certain nombre des pays de la région comme l'Arabie Saoudite, le Koweït et l'Oman ont réussi à contenir le mécontentement. Le Qatar aussi bien que les EAU ont été épargnées par la vague des révoltes du "printemps arabe". A l'heure actuelle, la richesse de certains pays de la région leur permet de prévenir les mécontentements socio-économiques. Les monarchies du Golfe ont réussi à calmer les voix dissidentes à l'intérieur de leurs frontières, grâce à de vastes programmes de dépenses publiques financés par la hausse des recettes pétrolières. Par exemple, l'Arabie Saoudite, le premier exportateur de pétrole au monde et la principale économie de la région, a alloué en 2011 une enveloppe de 130 milliards de dollars, dont 67 pour la construction de logements dans le pays (91).

### **sous paragraphe 3 / Intégration du Maroc et de la Jordanie au CCG.**

Devant les soulèvements qui se produisent au sein du monde arabe, le CCG essaye de nouer de nouvelles alliances. L'un des résultats les plus intéressants du printemps arabe est la décision du CCG d'inclure la Jordanie et le Maroc dans l'organisation.

Cette initiative, proposée en 2012, a été considérée comme s'inscrivant dans le cadre de la stratégie destinée à contourner les problèmes posés par de récents développements régionaux. D'un côté, le problème a été représenté par la montée de l'Iran et ses tentatives d'élargissement de son influence régionale. De l'autre, l'émergence du printemps arabe et d'appels réformistes ainsi que de forces libérales et religieuses qui pourraient mettre à mal la stabilité des régimes du Golfe (92).

Dans ce contexte, la décision du CCG, à l'occasion du sommet du 10 mai, d'accepter la candidature de la Jordanie, déposée il y a quinze ans, et de proposer au Maroc de rejoindre cette structure semble pas aussi surprenante. Nous pouvons bien voir que c'est l'instabilité au sein du monde arabe aussi bien que les ambitions grandissantes de l'Iran qui puissent jouer le rôle d'une locomotive qui contribuera au progrès économique et politique du Conseil de Coopération du Golfe.

Le choix de la Jordanie pourrait s'expliquer par la proximité avec le Golfe arabe et par la place stratégique qu'elle occupe sur le plan maritime ( mer Méditerranée et golfe d'Al Agabah) et géostratégique régional ( frontières avec l'Arabie saoudite, la Syrie, l'Irak et Israël) (93).

Quant au Maroc, il est clair que ce sont les conditions politiques qui font de lui un modèle de démocratisation progressive et de politique sociale avec de nombreuses réformes mises en place ou en projet (94). De même, on ne peut pas négliger l'importance diplomatique du Maroc qui a signé des accords de libre échange avec la Jordanie, l'Égypte et la Tunisie aussi bien que la coopération entre l'Union Européenne et le Maroc sachant que le CCG tente d'adopter le modèle de l'UE (95). L'adhésion du Maroc au projet permettrait également au CCG de profiter des synergies déjà en place, tant avec l'Union Européenne qu'avec de nombreux pays africains où le Maroc est présent. Donc nous pouvons dire, que le CCG en se rapprochant du Maroc, compte développer sa puissance et son poids diplomatique et devenir une puissance économique avec un poids politique important dans la région.

Il faut ajouter que dans un contexte sécuritaire incertain, les capacités militaires de la Jordanie et du Maroc pourraient constituer des atouts supplémentaires pour contrer les menaces régionales.

Il est important de noter que la proposition du CCG a suscité diverses réactions tant en Jordanie qu'au Maroc. En Jordanie, qui partage une frontière avec l'Arabie Saoudite, nombreux sont ceux qui considèrent l'initiative du CCG comme une excellente opportunité de s'attaquer aux problèmes économiques profonds de leur pays ( un déficit budgétaire important, le chômage, la pauvreté, le manque de ressources énergétiques) Néanmoins, les forces réformistes et libérales craignent que le fait de placer la Jordanie sous l'aile de l'Arabie Saoudite puisse nuire à tout processus de réforme engagé dans le pays (96).

En ce qui concerne le Maroc, malgré des relations de longue date avec les États du Golfe, il est plus proche de l'Europe tant géographiquement qu'économiquement.(97)

Même si l'initiative du CCG a avant tout des visées politiques, les implications économiques de l'élargissement seraient encore plus significatives. D'un point de vue économique, tant le Maroc que la Jordanie qui sont des pays importateurs de pétrole pourraient grandement bénéficier d'une adhésion au CCG. Cela renforcerait le flux d'investissements directs étrangers (IDE), le commerce ainsi que la mobilité professionnelle.

Le CCG, de son côté, pourrait prétendre dans les prochaines années, avec la contribution du Maroc et de la Jordanie, de devenir une grande puissance économique régionale qui aura également son mot à dire sur le plan politique. Selon les experts économiques, l'élargissement du CCG, actuellement en cours de négociations, lui assurera de meilleures perspectives économiques, financières et énergétiques(98).

## CONCLUSION:

Le Conseil de Coopération du Golfe et l'Union Européenne ont toujours manifesté leur satisfaction à propos des avancées et des procédures accomplis par l'UE en vue de promouvoir le développement économique dans l'Euro-zone pour surmonter les conséquences de la crise financière et pour soutenir et encourager la protection des investissements mutuels ce qui contribue au développement de la coopération économique entre eux (99). L'UE a souligné, de son côté, que des fonds souverains mondiaux détenus par les États du CCG ont contribué au sauvetage du système financier mondial et européen en réponse à la crise. De plus, il a été mis en évidence que les liens renforcés entre les partenaires servent de base solide pour la sécurité et stabilité régionales. Le haut représentant de l'union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton a souligné que le développement des relations entre l'union européenne et le Conseil de Coopération du Golfe est " très important et son importance est en constante augmentation " (100).

Nous avons vu que les relations UE-CCG contiennent un grand potentiel. Depuis les décennies les deux régions ont réalisé leur importance internationale respective même si leurs relations ont été stagnées, des fois, à cause des négociations non abouties de l'Accord de libre-échange et les questions relatives. Même si la conclusion de cet accord demeure vraiment importante, cela ne doit pas bloquer le développement et l'approfondissement de leurs liens car l'Union Européenne et les pays arabes du Golfe partagent beaucoup d'intérêt stratégiques concernant la sécurité régionale mais aussi sur les questions politiques, économiques, environnementales et autres.

Pour le CCG le développement des relations avec l'union européenne est très important. Les liens renforcés avec une organisation régionale aussi puissante comme UE peut équilibrer la situation où les États-Unis représentent le seul garant de la sécurité dans la région du Golfe persique. Le CCG comme un nouveau bloc régional essaye de maintenir les relations équilibrées avec toutes les puissances mondiales. Cela correspond à ses intérêts dans le maintien de la stabilité interne et dans la réalisation de ses intérêts économiques.

L'union européenne représente un partenaire très important pour le Conseil de Coopération du Golfe car il peut partager son expérience dans le domaine des formations des cadres professionnels et des fonctionnaires, son expertise dans la sphère de l'innovation, d'éducation et de recherche, de développement des énergies renouvelables et d'environnement et de cette manière apporter une réelle assistance au CCG qui s'est confronté à un défi de la diversification de l'économie.

L'union européenne dispose d'une expertise en matière de renforcement des capacités institutionnelles. Le développement des relations avec l'Europe est une vraie opportunité pour les pays du Golfe d'observer l'intégration européenne et d'en tirer des leçons. L'expérience européenne dans la régulation et le dialogue politique et diplomatique sur les questions de stabilité du voisinage et de sécurité peut être particulièrement utile pour le CCG.

L'UE est de son côté, prêt à développer les relations avec le Conseil de Coopération du Golfe représentant une nouvelle entité régionale. Comme cela a été déjà souligné par l'Union Européenne, l'intégration régionale et les organisations régionales contribuent au maintien de la stabilité. Cela obtient la plus grande importance quand il s'agit de la région du Golfe avec ses réserves importantes de pétrole et de gaz(101).

Nous rappelons le fait que l'importance des investissements et des défis communs des États du CCG dans le voisinage sud de l'UE appelle des synergies de coopération entre l'Europe, la Méditerranée et le Golfe. De plus, l'influence croissante des États du CCG dans le monde arabo-musulman est évidente et le rôle qu'ils peuvent jouer dans le dialogue interculturel est particulièrement important. L'intensification des relations entre l'Union Européenne et le Conseil de Coopération du Golfe serait mutuellement bénéfique aux deux parties d'autant que les domaines de coopération sont nombreux.

## **BIBLIOGRAPHIE.**

- (1) La stratégie européenne de sécurité. Une Europe sûre dans un monde meilleur. // Europa. Les synthèses de la législations. [http://europa.eu/legislation\\_summaries/justice\\_freedom\\_security/fight\\_against\\_organised\\_crime/r00004\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/justice_freedom_security/fight_against_organised_crime/r00004_fr.htm) (date de référence le 10 juillet 2013).
- (2) Ibid.
- (3) Melkumyan. E. EU-GCC Relations in the Global Context.
- (4) A ce jour, la PEV compte 16 partenaires: l'Algérie, l'Arménie l'Azerbaïdjan le Belarus, l'Égypte la Géorgie, Israël la Jordanie, le Liban, le Maroc, la République de Moldavie, les territoires palestiniens occupés, la Syrie, la Tunisie et l'Ukraine.
- (5) Ouchagour. N. Le Maroc, tête de pont entre l'Union Européenne et les pays du Golf.// Le HUFFINGTON POST. 2012.23 octobre [http://www.huffingtonpost.fr/nabil-ouchagour/maroc-union-europeenne-ccg\\_b\\_1999917.html](http://www.huffingtonpost.fr/nabil-ouchagour/maroc-union-europeenne-ccg_b_1999917.html) (date de référence le 12 août 2013).
- (6) Ibid.
- (7) Les relations UE-CCG envahissent le Parlement Européen.// MEDEA. Institut Européen de recherche sur la coopération européenne et euro-arabe. 2010. 29 octobre. <http://www.medeabe/2010/10/les-relations-ue-ccg-envahissent-le-parlement-europeen/> (date de référence le 10 Juillet 2013).
- (8) Ibid.
- (9) **Al-Munajjed. A.** GCC-EU relations at the turn of the century.// Actualités du Moyen Orient et du Maghreb. 2009. Décembre. <http://www.iris-france.org/docs/kfm/2009-12-09-amo13.pdf> (date de référence le 8 Juillet 2013).
- (10) Accord de coopération entre, d'une part, la Communauté économique européenne et, d'autre part, les pays parties à la charte du Conseil de coopération pour les États arabes du Golf ( l'État des Émirats arabes unis, l'État de Bahreïn, le Royaume d'Arabie Saoudite, le sultanat d'Oman, l'État de Qatar et l'État de Koweït) //EURlex. <http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:21989A0225%2801%29:FR:HTML> (date de référence le 12 février 2013).
- (11) Communication de la Commission au Conseil " Amélioration des relations entre l'Union européenne et les pays du Conseil de coopération du Golf(CCG)" 1995. 22 novembre.//Europa. Synthèses de la législation de l'UE. [http://europa.eu/legislation\\_summaries/external\\_with\\_third\\_countries\\_/middle\\_east/r16002\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/external_with_third_countries_/middle_east/r16002_fr.htm) (date de référence le 19 mars 2013).
- (12) Melkumyan. E. UE-GCC Relations in the Global Context. <http://www.cceisaconf.ut.ee/orb.aw/class=file/action=preview/id=167761/melkumyan.doc> (date de référence le 14 février 2013)
- (13) Melkumyan. E. Le conseil de Coopération du Golf: le rôle dans les processus globaux et régionaux. 1999. <http://www.dissercat.com/content/sovetsotrudnichestva-arabskikh-gosudarstv-persidskogo-zaliva-rol-i-mesto-v-globalnykh-i-reg#ixzz2W6WLDsW9> (date de référence le 16 février 2013)
- (14) Ibid.
- (15) Ibid.
- (16) Melkumyan. E. Le conseil de Coopération du Golf: le rôle dans les processus globaux et régionaux. 1999. <http://www.dissercat.com/content/sovetsotrudnichestva-arabskikh-gosudarstv-persidskogo-zaliva-rol-i-mesto-v-globalnykh-i-reg#ixzz2W6WLDsW9> (date de référence le 16 février 2013) .
- (17) Ibid.
- (18) Accord de coopération entre, d'une part, la Communauté économique européenne et, d'autre part, les pays parties à la charte du Conseil de coopération pour les États arabes du Golf (l'État des Émirats arabes unis, l'État de Bahreïn, le Royaume d'Arabie Saoudite, le sultanat d'Oman, l'État de Qatar et l'État de Koweït)// EURlex. <http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:21989A0225%2801%29:FR:HTML> (date de référence le 12 février 2013)
- (19) Ibid.
- (20) Ibid.
- (21) Accord de coopération entre, d'une part, la Communauté économique européenne et, d'autre part, les pays parties à la charte du Conseil de coopération pour les États arabes du Golf (l'État des Émirats arabes unis, l'État de Bahreïn, le Royaume d'Arabie Saoudite, le sultanat d'Oman, l'État de Qatar et l'État de Koweït)// EURlex. <http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:21989A0225%2801%29:FR:HTML> (date de référence le 12 février 2013)

- (22) Ibid.
- (23) Ibid.
- (24) Escribano-Francés. G. An international political economy view of EU-GCC partnership. Working Paper. International Conference on challenges of Economic Development in GCC countries. 2005.P.12.
- (25) Ibid.
- (26) [www.dissercat.com/content/sovet-sotrudnichestva-arabskikh-gosudarstv-persidskogo-zaliva-rol-i-mesto-v-globalnykh-i-reg#ixzz2W6WLdsW9](http://www.dissercat.com/content/sovet-sotrudnichestva-arabskikh-gosudarstv-persidskogo-zaliva-rol-i-mesto-v-globalnykh-i-reg#ixzz2W6WLdsW9) ( date de référence le 10 mars 2013).
- (27) Escribano-Francés. G. An international political economy view of EU-GCC partnership. Working Paper. International Conference on challenges of Economic Development in GCC countries. 2005. P.12
- (28) Edwards.G. Babood. A. EU-GCC Relations. Workshop Description. Gulf Research Meeting. 2010. July. [Http://grcevent.kcorp.net/cambridge/index.php?page?=workshop&wname=2](http://grcevent.kcorp.net/cambridge/index.php?page?=workshop&wname=2) (date de référence le 18 mars 2013).
- (29) Escribano-Francés. G. An international political economy view of EU-GCC partnership. Working Paper. International Conference on challenges of Economic Development in GCC countries. 2005.P.14.
- (30) Trabelsi. H. Négociations d'un accord de libre-échange CCG-UE: " stériles et à réviser". // HT news.<http://htnews-arabie.blogspot.be/2008/09/ngociations-dun-accord-de-libre-change.html> (date de référence le 10 juin 2013) .
- (31) Vaudin d'Imécourt. L. L'UE veut approfondir sa coopération avec le CCG. // EUROPOLITIQUE. 2012.26 Juin.<http://www.europolitique.info/1-ue-veut-approfondir-sa-coop-ration-avec-le-ccg-art338159-37.html> (date de référence le 10 février 2013) .
- (32) CCG. ( Conseil de Coopération du Golfe ) //MEDEA. Institut Européen de recherche sur la coopération méditerranéenne et euro-arabe. <http://www.medeia.be/fr/pays/monde-arabe-general/ccg-conseil-de-cooperation-du-golfe/> (date de référence le 3 Juin 2013).
- (33) Melkumyan. E. Le conseil de Coopération du Golfe: le rôle dans les processus globaux et régionaux. 1999. <http://www.dissercat.com/content/sovet-sotrudnichestva-arabskikh-gosudarstv-persidskogo-zaliva-rol-i-mesto-v-globalnykh-i-reg#ixzz2W6WLdsW9> (date de référence le 10 mars 2013).
- (34) Ibid.
- (35) Ibid.
- (36) Melkumyan. E. Le conseil de Coopération du Golfe: le rôle dans les processus globaux et régionaux. 1999. <http://www.dissercat.com/content/sovet-sotrudnichestva-arabskikh-gosudarstv-persidskogo-zaliva-rol-i-mesto-v-globalnykh-i-reg#ixzz2W6WLdsW9> (date de référence le 12 mars 2013).
- (37) Relation de l'Union Européenne avec le Conseil de Coopération du Golfe. Résolution du Parlement européen du 24 mars 2011 sur les relations de l'Union Européenne avec le Conseil de Coopération du Golfe.//Journal officiel de l'Union Européenne 2011. 24mars .  
[Http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUerv.do?uri=OJ:C:2012:247E:0001:0011:FR:PDF](http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUerv.do?uri=OJ:C:2012:247E:0001:0011:FR:PDF) ( date de référence le 11 avril 2013) .
- (38) Vaudin d'Imécourt. L. L'UE veut approfondir sa coopération avec le CCG. // EUROPOLITIQUE. 2012.26 Juin.<http://www.europolitique.info/1-ue-veut-approfondir-sa-coop-ration-avec-le-ccg-art338159-37.html> (date de référence le 10 février 2013) .
- (39) Vaudin d'Imécourt. L. L'UE veut approfondir sa coopération avec le CCG. // EUROPOLITIQUE. 2012.26 Juin.<http://www.europolitique.info/1-ue-veut-approfondir-sa-coop-ration-avec-le-ccg-art338159-37.html> (date de référence le 10 février 2013) .
- (40) Relation de l'Union Européenne avec le Conseil de Coopération du Golfe. Résolution du Parlement européen du 24 mars 2011 sur les relations de l'Union Européenne avec le Conseil de Coopération du Golfe.//Journal officiel de l'Union Européenne 2011. 24mars .  
[Http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUerv.do?uri=OJ:C:2012:247E:0001:0011:FR:PDF](http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/LexUerv.do?uri=OJ:C:2012:247E:0001:0011:FR:PDF) ( date de référence le 11 avril 2013) .
- (41) Dugulin R. A Neighborhood Policy for the Golf Cooperation Council. Gulf Research Centre. Dubai.2010.P.11.
- (42) Ibid.
- (43) CCG. ( Conseil de coopération du Golfe)//MEDEA. Institut Européen de recherche sur la coopération méditerranéenne et euro-arabe.<http://www.medeia.be/fr/pays/monde-arabe-general/ccg-conseil-de-cooperation-du-golfe/> ( date de référence le 3 Juin 2013)
- (44) Piquet C. Gulf Dream: Réalité ou mirage.//Affaires-Stratégiques.info.2013.29mars. [http://www.affaires-strategiques.info/spip.php?article\\_7920](http://www.affaires-strategiques.info/spip.php?article_7920) (date de référence le 3 Juin 2013)
- (45) Ibid.

- (46) CCG. ( Conseil de coopération du Golfe).//MEDEA. Institut Européen de recherche sur la coopération méditerranéenne et euro-arabe. <http://www.medeas.be/fr/pays/monde-arabe-general/ccg-conseil-de-cooperation-du-golf/> ( date de référence le 3 Juin 2013)
- (47) Ibid.
- (48) L'union du CCG. Développement de la coopération ou nouveau choix stratégiques?//Organisation Politiques et Economiques Régionales.2012.23 Mai. <http://oper.etublogs.usj.edu.lb/2012/05/23/luniondu-ccg-developpement-de-la-cooperation-ou-nouveau-choix-strategique/> ( date de référence le 12 Juillet 2013).
- (49) Ibid.
- (50) Charte du CCG. Conseil de Cooperation du Golf.// Organisation Economiques et Politiques Régionales. <http://oper.etublogs.usj.edu.lb/2012/03/26/charte-du-ccg/2012.26> Mars. (le 5 août 2013)
- (51) SealeP. Conseil de Coopération du Golfe: enfin l'union politique? // Jeune Afrique. 2012. 21 Juin. <http://www.jeunafrique.com/Article/JA2683p044-045.xm10> (15 Juillet 2013)
- (52) <http://www.kommersant.ru/doc/1934938/print> ( 14 Juillet 2013)
- (53) SealeP. Conseil de Coopération du Golfe: enfin l'union politique? // Jeune Afrique. 2012. 21 Juin. <http://www.jeunafrique.com/Article/JA2683p044-045.xm10> (15 Juillet 2013)
- (54) L'union du CCG. Développement de la coopération ou nouveau choix stratégiques?//Organisation Politiques et Economiques Régionales.2012.23 Mai. <http://oper.etublogs.usj.edu.lb/2012/05/23/luniondu-ccg-developpement-de-la-cooperation-ou-nouveau-choix-strategique/> ( date de référence le 12 Juillet 2013).
- (55) Le conseil de coopération du golfe. Le projet d'intégration le plus ambitieux est en train de construction dans la région.// Commerçant. Ru.2012.16 Mai. [Http://www.kommersant.ru/doc/1934938/print](http://www.kommersant.ru/doc/1934938/print) ( le 14 Juillet 2013) .
- (56) Divergences et différences au sein du CCG.// Organisations économiques et politiques régionales. 2012.21 Mai. <http://oper.etublogs.usj.edu.lb/2012/05/21/differences-et-divergences-au-sein-du-ccg/> (le 10 août 2013).
- (57) CCG. ( Conseil de coopération du Golfe).//MEDEA. Institut Européen de recherche sur la coopération méditerranéenne et euro-arabe. <http://www.medeas.be/fr/pays/monde-arabe-general/ccg-conseil-de-cooperation-du-golf/> ( date de référence le 3 Juin 2013)
- (58) Ibid.
- (59) Divergences et différences au sein du CCG.// Organisations économiques et politiques régionales. 2012.21 Mai. <http://oper.etublogs.usj.edu.lb/2012/05/21/differences-et-divergences-au-sein-du-ccg/> (le 10 août 2013).
- (60) Bauer M. Peter Hanelt L. Koch. C. The UE-GCC Partnership: Security and Policy Challenges.//Policy brief. Al- Jisr project on UE-GCC Public Diplomacy and Outreach. 2010.P.6.
- (61) Idem.
- (62) Les relations UE-CCG envahissent le Parlement Européen. //MEDEA. Institut Européen de recherche sur la coopération européenne et euro-arabe. 2010. 29 octobre. <http://www.media.be/2010/10/les-relations-ue-ccg-envahissent-le-parlement-europeen/> ( date de référence le 10 Juillet 2013)
- (63) Bauer M. Peter Hanelt L. Koch. C. The UE-GCC Partnership: Security and Policy Challenges.//Policy brief. Al- Jisr project on UE-GCC Public Diplomacy and Outreach. 2010.P.2.
- (64) Karpenko E. Stratégie militaire des pays du CCG et les problèmes de la sécurité de la région du Golfe Persique. Les guerres. L'Histoire. Les faits. 2003.Octobre. [Http://www.almanacwhf.ru/?no=6&art=12](http://www.almanacwhf.ru/?no=6&art=12) ( date de référence le 9Juillet 2013)
- (65) Bauer M. Peter Hanelt L. Koch. C. The UE-GCC Partnership: Security and Policy Challenges.//Policy brief. Al- Jisr project on UE-GCC Public Diplomacy and Outreach. 2010.P.2.
- (66) Accord de coopération entre, d'une part, la Communauté économique européenne et, d'autre part, les pays parties à la charte du Conseil de coopération pour les Etats arabes du Golf ( l'Etat des Emirats arabes unis, l'Etat de Bahrein, le Royaume d'Arabie saoudite, le sultanat d'Oman, l'Etat de Qatar et l'Etat de Koweït) //EUROlex. <http://eurollex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:21989A0225%2801%29:FR:HTML> ( date de référence le 12 février 2013).
- (67) Malvig H. An unlikely match or a marriage in the making. UE-GCC relation in a changing security environment. Policy brief. Danish Institute for International Studies. 2006.P.2.
- (68) Ibid.
- (69) Malvig H. An unlikely match or a marriage in the making. UE-GCC relation in a changing security environment. Policy brief. Danish Institute for International Studies. 2006.P.2.
- (70) Bauer M. Peter Hanelt L. Koch. C. The UE-GCC Partnership: Security and Policy Challenges.//Policy brief. Al- Jisr project on UE-GCC Public Diplomacy and Outreach. 2010.P.4.

- (71) Malvig H. An unlikely match or a marriage in the making. EU-GCC relation in a changing security environment. Policy brief. Danish Institute for International Studies. 2006. P.5.
- (72) Politiques européenne de voisinage et Méditerranée.// La documentation française. 2008. 11 Novembre. [Http://ladocumentationfrancaise.prod.ext.dila.fr/dossiers/europe-mediterranee/politique-voisinage-europe.shtml](http://ladocumentationfrancaise.prod.ext.dila.fr/dossiers/europe-mediterranee/politique-voisinage-europe.shtml) (date de référence le 3 Juillet 2013)
- (73) Ibid.
- (74) Ibid.
- (75) Politique européenne de voisinage et Méditerranée.// La documentation française. 2008. 11 Novembre. [Http://ladocumentationfrancaise.prod.ext.dila.fr/dossiers/europe-mediterranee/politique-voisinage-europe.shtml](http://ladocumentationfrancaise.prod.ext.dila.fr/dossiers/europe-mediterranee/politique-voisinage-europe.shtml) (date de référence le juillet 2013).
- (76) Malvig H. An unlikely match or a marriage in the making. UE-GCC relation in a changing security environment. Policy brief. Danish Institute for International Studies. 2006. P.7.
- (77) Moyen-Orient et Afrique du Nord.//Royaume de Belgique. Affaires Etrangère, commerce extérieur et coopération au développement. [http://diplomatie.belgium.be/fr/politique/union\\_europeenne/belgique\\_et\\_ue/rerelations\\_exterieures/europe\\_et\\_le\\_monde/moyen-orient\\_et\\_afrique\\_du\\_nord/](http://diplomatie.belgium.be/fr/politique/union_europeenne/belgique_et_ue/rerelations_exterieures/europe_et_le_monde/moyen-orient_et_afrique_du_nord/) (date de référence le 15 Juillet 2013)
- (78) Quartet pour le Moyen-Orient://Wikipedia. [http://fr.Wikipedia.org/Wiki/Quartet\\_pour\\_le\\_Moyen-Orient](http://fr.Wikipedia.org/Wiki/Quartet_pour_le_Moyen-Orient) (date de référence le 11 août 2013).
- (79) Groof K. Herremans B. L'aide Européenne aux territoires palestiniens occupés. Un an après la conférence des donateurs de Paris. Note politique du groupe de travail de la CIDSE sur la Palestine et Israël. 2008. P.5. [Http://ccfd-terresolidaire.org/IMG/pdf/aidedelueauxterritoirespalestiniens2.pdf](http://ccfd-terresolidaire.org/IMG/pdf/aidedelueauxterritoirespalestiniens2.pdf) (date de référence le 23 Juillet 2013).
- (80) L'UE le pays méditerranéens et le Moyen-Orient-Un partenariat de longue date.// PresseEUROPA. 2004. 10 Décembre. [Http://presseuropa.fr/press-releases/1-ue-les-pays-mediterraneens-et-le-moyen-orient-un-partenariat-de-longue-date](http://presseuropa.fr/press-releases/1-ue-les-pays-mediterraneens-et-le-moyen-orient-un-partenariat-de-longue-date) (date de référence le 10 juillet 2013).
- (81) Ibid.
- (82) Ibid.
- (83) Sager A. Pourquoi, l'Union européenne, malgré tous ses problèmes, demeure un modèle pour le monde arabe.// Presse fédéraliste. 2011. 13 Août. <http://www.pressefederaliste.eu/Union-europeenne-modele-pour-le-monde-arabe> (date de référence le 12 Juillet 2013).
- (84) Malvig H. An unlikely match or a marriage in the making. UE-GCC relation in a changing security environment. Policy brief. Danish Institute for International Studies. 2006. P.7.
- (85) Le CCG durcit le ton contre l'Iran.// L'orient le jour. com. 2012. 26 Décembre. [http://www.lorientlejour.com/categor%C3%80+La+Une/article/793752/Le\\_CCG\\_durcit\\_le\\_ton\\_contrel'Iran](http://www.lorientlejour.com/categor%C3%80+La+Une/article/793752/Le_CCG_durcit_le_ton_contrel'Iran). Html (date de référence le 10 Juillet 2013).
- (86) Malbrunot G. Les monarchies du Golfe en quête d'Union face à l'Iran.// Le Figaro. 2012. 15 Mai . [Http://www.lefigaro.fr/international/2015/05/15/01003-20120515ARTFIG00610-les-monarchies-du-golfe-en-quete-d-union-face-a-l-iran.php](http://www.lefigaro.fr/international/2015/05/15/01003-20120515ARTFIG00610-les-monarchies-du-golfe-en-quete-d-union-face-a-l-iran.php) (date de référence le 15 Juillet 2013).
- (87) Ibid.
- (88) Ibid.
- (89) Le CCG durcit le ton contre l'Iran.// L'orient le jour. Com. 2012. 26 Décembre. [http://www.lorientlejour.com/category/%C3%80+La+Une/article/793752/Le\\_CCG\\_durcit\\_le\\_ton\\_contrel'Iran](http://www.lorientlejour.com/category/%C3%80+La+Une/article/793752/Le_CCG_durcit_le_ton_contrel'Iran). Html (date de référence le 10 Juillet 2013).
- (90) Talbot V. Le rôle socio-économique des Etats du Golfe dans la Méditerranée. La nouvelle Méditerranée dans un monde en mutation.//Dossier.Med.2011.P.1.
- (91) Ibid.
- (92) Ibid.
- (93) Conseil de Coopération du Golfe. De grandes ambitions impulsées par les printemps arabes.// Noorinfo. 2011. 18 Juin. [http://www.noorinfo.com/Conseil-de-cooperation-du-Golfe-CCG-De-grandes-ambitions-impulsees-par-les-printemps-arabes\\_a181.html](http://www.noorinfo.com/Conseil-de-cooperation-du-Golfe-CCG-De-grandes-ambitions-impulsees-par-les-printemps-arabes_a181.html) (date de référence le 10 Juin 2013) .
- (94) Ibid.
- (95) Ibid.
- (96) Talbot V. Le rôle socio-économique des Etats du Golfe dans la Méditerranée. La nouvelle Méditerranée dans un monde en mutation.//Dossier.Med.2011.P.1.
- (97) Ibid.

- (98) Conseil de Coopération du Golfe. De grandes ambitions impulsées par les printemps arabes.// Noorinfo. 2011.18 Juin. [http://www.noorinfo.com/Conseil-de-cooperation-du-Golfe-CCG-De-grandes-ambitions-impulsees-par-les-printemps-arabes\\_a181.html](http://www.noorinfo.com/Conseil-de-cooperation-du-Golfe-CCG-De-grandes-ambitions-impulsees-par-les-printemps-arabes_a181.html) (date de référence le 10 Juin 2013)
- (99) Joint Council Meeting of the Cooperation Council for the Arab states of the Gulf. [http://unispal.un.org/pdfs/EU-GCC\\_ManamaMtg.pdf](http://unispal.un.org/pdfs/EU-GCC_ManamaMtg.pdf) (date de référence le 20 août 2010 )
- (100) Ibid.
- (101) Melkumyan E. Le Conseil de Coopération du Golfe: le rôle dans les processus globaux et régionaux. 1999. <http://www.dissercat.com/content/sovet-sotrudnichestva-arabskikh-gosudrstv-persidskogo-zaliva-rol-i-mesto-v-globalnykh-i-reg#ixzz2W6WLdsW9> (date de référence le 9 Juillet 2013 ) .

